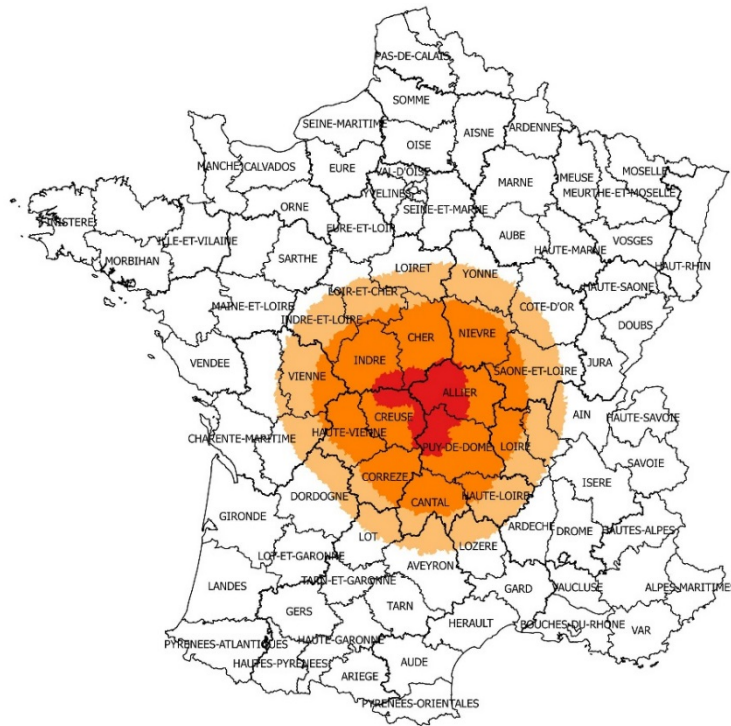




Conditions de mouvements, échanges et exports de ruminants issus d'une zone réglementée FCO

Éléments importants de la note de
service du 18/09/2015





ZI : Zone indemne
ZS: zone de surveillance
ZP: zone de protection
PI: périmètre interdit

Légende

Zones réglementées
■ Périmètre interdit
■ Zone de protection
■ Zone de surveillance

PI : sortie et entrée uniquement pour abattage
pas de rassemblement
mouvement vers pâturage autorisé

ZR : circulation libre au sein de la ZP et au sein de la ZS
ZS vers ZP ok
ZP vers ZS interdit (sauf pour abattage dans les 24 heures)

ZR vers ZI interdit sauf :

- animaux < 90j. ne pouvant être engraisés en ZR peuvent l'être en bâtiment fermé et protégé contre les vecteurs en ZI (absence de symptôme, transport désinsectisé sans rupture de charge)
- Retour d'estive : pas de symptôme, désinsectisation animaux et camion, isolement à l'arrivée dans bât. Désinsectisé et PCR après 14 j. (payée par éleveur)
- Vers abattoir si pas de symptôme, abattage dans les 24 heures, camion désinsectisé sans rupture de charge
- Echanges / exports



Manifestations : mêmes règles que les mouvements



Mouvements aux échanges

- Les animaux issus des ZR sont éligibles aux échanges si :
 - Vaccination depuis 60j.
 - Ou vaccination depuis 35j. Avec PCR négative } Règlementation européenne
-> négociations en cours pour réduire ces délais post-vaccination et/ou obtenir des protocoles de désinsectisation suivis de PCR
- Échange pour abattage dans les 24 heures (pas de symptôme, transport désinsectisé sans rupture de charge, notification TRACES 48 heures à l'avance). Existence d'abattoirs dédiés en Italie.

- Les animaux présents en ZI mais issus d'une ZR depuis moins de 30 j. sont :
 - Admis aux échanges si PCR négative (14j. après départ de ZR avec possibilité de déroger à la règle des 6 jours
 - Admis aux échanges pour abattage

- Les animaux de ZI circulent normalement



Gestion des foyers

- Vaccination obligatoire des animaux du cheptel foyer pour lever l'APDI
- Recherche des animaux issus de foyers partis en élevage : PCR et abattage si résultat en ZI

Cas positifs en ZI

- Abattage sans délai ni attente de confirmation du LNR (sur PCR +)
- Dépistage des autres animaux après 14 à 21 j.
- Les animaux à risque (présents 7j. après introduction d'un animal positif) sont soit désinsectisés, isolés et dépistés après 14j. soit abattus
- Éventuelle surveillance dans un périmètre de 2 à 5 km
- Si animal + introduit depuis moins de 6 jours, aucune mesure sur les autres animaux !!

